VENTES A L'ENCAN

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Héritière de Tous Ayes.

Propriété Excellemment Située, Consistant de Maisons Doubles à deux Etages.

Nos 1917-19 RUE EUTERPE

Une Bâtisse Commerciale à deux Etages

No 4903 RUE BARONNE,

Encoignure de la Rue Bordeaux. Occupée Comme une Epicerie.

COTTAGE DOUBLE Nos 1809-11 RUE MARENGO.

COTTAGE DOUBLE RUE POLYMNIA Nos 1728-30

A l'Encan, MARDI, le 28 novembre à midi, à la Bourse d'Encan, No 311 rue Baronne.

Peter J. Killeen et ses vs George K. Isom — 198 057, Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E. — Par N. J. CLESI, vendeur, bureau No 821 rue Gravier. — En vertu et conformément à un ordre rendu le 15 septembre 1911, signé le 16 octobre 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Un certain lot, morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dépendances, droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Dryades, Euterpe, Terpsichore, et Hercules, maintenant Sud Rampart. Ledit lot est connu par le No Deux (2) sur un plan de division par Joseph Pilié, voyer, daté du 2 juillet 1840 et ledit lot morceau ou portion de terre, est formé des parties ou portions ci-après nommées Nos 1, 2, 15, 16 dudit îlet et mesurant 44 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Euterpe, sur une profondeur de 63 pieds 9 pouces et 3 lignes.

Etant la même propriété acquise par Peter Killeen par achat de Warren Stowe, par acte passé par devant E. K. Skinner, notaire le 2 janvier 1903, enregistré dans le livre des transferts 159, folio 65.

Les améliorations consistent d'une bâtisse simple à 2 étages, 6 chambres de chaque côté, portant les Nos municipaux 1917-19 rue Euterpe.

2. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Austerlitz, Bordeaux, Dryades et Upperline, désigné comme lot No 7 sur un devis annexé pour référence à un acte passé par devant John J. Ward, notaire, daté du 10 mai 1894 — ledit lot forme le coin des rues Baronne (autrefois Bacchus) et Bordeaux et mesurant 31 pieds de façade à la rue Baronne par 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Bordeaux entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui fait acquise par Peter Killeen, par achat de la succession de Louis Wyman et épouse le 10 mai 1894, acte passé devant John J. Ward notaire, enregistré dans le livre des transferts 1[illegible], folio 402.

Les améliorations consistent d'un cottage simple ayant 3 chambres de chaque côté portant les Nos municipaux 1[illegible] 30 rue Marengo.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Banks, maintenant Baronne, Marengo et Constantinople, et désigné par le No 3 sur un plan dressé par Stuart Hodman, architecte, daté du 14 juillet 1867 — ledit plan annexé à un acte en l'étude de Jules F. Meunier, notaire le 9 septembre 1867, ledit lot mesurant 30 pieds de façade à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par Peter Killeen par achat de la succession de Charles Voltz, acte passé pardevant Frederick Adolph, notaire, le 25 novembre 1899 enregistré dans le Livre des Transferts 34, folio 197.

Les améliorations consistent en cottage simple ayant 3 chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 1909-11 rue Marengo.

4. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Féricité, Polymnia, Carondelet et Baronne désigné par le No 5 sur un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, en mai ou juillet 1849, et mesurant d'après ledit plan 27 pieds 4 pouces de face au Chemin Delachaise, 27 pieds de face à la rue Polymnia sur une profondeur de 96 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 4, sur le dit plan et 102 pieds 2 pouces sur la ligne du lot No 6.

Etant la même propriété acquise par Peter Killeen par achat de Adam Wynder par acte passé devant Joseph D. Tayler, notaire le 20 octobre 1898, enregistré dans le livre des transferts 149, folio 330.

Les améliorations consistent d'une bâtisse commerciale, magasin ayant 4 chambres et portant le No municipal 4903 rue Baronne.

Conditions — Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance du prix devant être payée en deux paiements égaux dont un et deux ans représentée par les billets à recevoir de l'acquéreur, garantis par une hypothèque et lien de vendeur avec les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les frais des certificats et hypothèques de son achat, toutes les taxes de l'année courante. L'acte de vente devant être passé pardevant A. M. Buchman, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes l'adettes existant sur ladite propriété devant être payées des produits de la vente. 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Mark M. Boisdoré, avocat pour le demandeur.

5 nov—5 12 19 26 28

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Le Cottage Double et Briques et le Bâtiment en briques adjacent 1124, 1126 et 1132 rue Quartier

Entre les rues Bompart et St Claude

Paul Christian vs Nicola Lorusso

No 98 168 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — Mardi, le 19 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne — sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 13 novembre 1911, et signé le 17 novembre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Bompart, St Claude et Chemin de Bayou, mesurant en mesure américaine 76 pieds 1 pouce de façade à la rue Quartier sur une profondeur de 35 pieds 1 pouce sur le côté rue Bompart et le plus près de la rue St Claude et 39 pieds 4 pouces sur le côté indirect, et 76 pieds 5 pouces sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 1124-1126 et 1132 rue Quartier. Les mesures sont d'après un certificat de Bourgeroul annexé à un acte du 30 mars 1839, pardevant Théodore Tureaud, ancien notaire en cette ville.

Conditions — Au plus haut enchérisseur, pour du comptant et l'acquéreur devant faire mettre au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'Etat pour l'année 1911 et payer pour tous certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Rossi, Roger Mounier, Denis J. Murphy, avocats.

18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN SPLENDIDE GENRE D'AFFAIRES

Emploi de 3 ou 4 Bâtisses en bois à 2 étages

Nos 1112 1114 1116 et 1114 rue Camp.

Entre les rues Calliope et Gaienne.

Connues sous le nom de "Hinderer Iron Works"

Aussi

La maison de bois à 2 étages en briques à deux étages, No 1127 rue Gaienne.

Entre les rues Camp et Magazine

Succession de C. A. Frederick Hinderer No 85,961—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 12 DECEMBRE 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 31 octobre 1911, par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Les Affaires de la Hinderer Iron Works, le stock en main à la date de la vente exclusivement des créances courantes et des billets à recevoir ensemble avec la Propriété Foncière qui est décrite ainsi :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Calliope et Gaienne, désigné par le No 6 sur un plan de D. Hennecourt, voyer, daté du 19 février 1867, déposé en l'étude de Felix Grima, ancien notaire, une copie certifiée du plan en annexée à un inventaire de la propriété appartenant à la succession de John L. Kilder, faite par ledit Grima, notaire le 24 décembre 1885, ledit terrain mesure 40 pieds américains, conformément audit plan, 25 pieds 7 pouces de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes égales et parallèles aussi.

Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré désigné par le No 3 sur le dit plan et copie 25 pieds 7 pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles et ensemble avec 4 nouveaux de la 6 pieds de large ouvrant rue Calliope, les bâtisses et améliorations sur les susdits terrains sont connues comme les Nos 1112-1114-1116 et 1114 rue Camp.

2. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations désigné par le No 1127 de la rue Galenne, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Gaienne, anciennement Barthelemey ou Clio, et Calliope, ancienne, nommé Duplantier, rues désignées par la lettre A, sur un plan annexé à un acte pardevant E. Bouny, ancien notaire, le 18 juillet 1867, et mesurant 42 pieds 7 pouces de façade rue Gaienne, sur 153 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Vendus sujet à un bail qui a 7 ans à expirant le 30 septembre 1912.

Conditions — 1/3 ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et si la propriété n'est pas rendue pour du comptant, la partie à crédit du prix d'achat devra être représentée par une hypothèque et lien de vendeur, billet portant 7 pour cent par an d'intérêt, les actes de vente comprenant les clauses de sécurité usuelles relatives à assurance, aux honoraires d'avocat contenus dans l'acte de vente en Louisiane, les taxes de l'année 1911 devant être payées par les acquéreurs. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles A. Schmidt, notaire aux frais des acquéreurs.

Frank N. Butler, avocat.

11 nov—11 12 19 26—déc 3 10 12

I. B. Rennyson.

VENTE JUDICIAIRE

Au dernier et plus haut enchérisseur.—Un lot de Meubles de ménage comprenant un Piano de première marque, un Ameublement de Salon, un Ameublement de Chambre à Coucher, Ameublement de Salle à Manger, Lieu d'aisance en Porcelaine, Machine à Coudre, Ornements et bric-à-brac, Range à gaz, Réfrigérateur, etc.

A l'encan, MERCREDI, 29 novembre, à 11 heures précises, à la demeure 8530 rue Apollo, Pierres le char de ceinture Tulane ou St-Charles jusqu'à la rue Apple et marchez deux îlets et demi au dessus de l'avenue Carrollton.

Le tout devant être vendu conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme Auguste Babin vs son époux, No 98,011, MERCREDI le 29 novembre 1911.

Conditions—Comptant sur les lieux.

I. B. RENNYSON, Encanteur

18 nov—18 19 26 29

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de David Ewing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,855—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qu'elles peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary A. Jenkins, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—G. G. Kronenberger, avocat.

16 nov—16 20 23

Succession de Michael Gillese.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 96,606 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Gerdill, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

15 nov—15 19 24

Succession de Guy W. Mornor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,718—Division E.—Attendu que Chas W. Hornor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Guy M. Hornor décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—P. L. Fourchy, avocat.

17 nov—17 21 26

VENTES A L'ENCAN

I. B Rennyson.

VENTE JUDICIAIRE.

Attention acheteurs de meubles et entrepreneurs de bâtisse. A l'encan au plus haut et dernier enchérisseur JEUDI le 23 novembre, Confortablement à un ordre à moi adressé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, daté du 2 octobre 1911, dans l'affaire de Mme Emile Munchow vs son époux, No 97 947 Cour Civile de District, Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite à l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 7 décembre 1911.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet orné par les rues Première, Philippe, Magnolia et Carondelet, lesdits lots sont désignés par les Nos un et deux, sur un certain plan levé et dressé par W. D. Allen, député voyer de ville en septembre 1910 d'après lequel lesdits lots sont contigus formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant comme suit. Le lot No un formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant trente (30) pieds de façade à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles. Le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant trente pieds de façade à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et l'acte ou les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente qui devront être aux frais de l'acquéreur pardevant Edward B. Ellis, notaire, les taxes de 1912 devant être payées par l'acquéreur et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec I. B. Rennyson encanteur.

Geo. J. Ustenreiner, avocat pour la demanderesse.

Martin H. Marion, avocat pour la défenderesse.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

VENTE JUDICIAIRE

Un de propriété de choix du Sixième District absolument sans limite ou réserve. A l'encan JEUDI le 14 décembre 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne à midi. Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, daté du 2 octobre 1911, dans l'affaire de Mme Auguste Babin vs son époux, No 97 947 Cour Civile de District, Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur la propriété ci-après décrite à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 14 décembre 1911, à midi.

1. Un magnifique cottage élevé de terre avec embaissement, 890 avenue Louisiana, encoignure de la rue Annonciation, îlet des rues Laurel et Dominique, comprenant 6 chambres, vestibule, chambre à bain avant connexion d'eau et égout, office dans le soubassement cave, gaz et lumière à cottage, sur un grand terrain mesurant 32 pieds 3 pouces 1 lignes de façade à l'avenue Louisiana, sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 124 pieds entre lignes parallèles.

2. Un joli cottage double, 416-18 rue Neuvième entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, îlet de la rue Harmony, comprenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette ayant galerie sur le devant, grand terrain 34 pieds 6 pouces de façade sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. Un joli cottage simple ayant un grand passage pour voiture, 420 rue Neuvième, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, îlet de la rue Harmony, comprenant 4 chambres sur un terrain 24 pieds 6 pouces de façade sur 115 pieds entre lignes parallèles.

4. Une maison triple, 22-24-26 rue Toledano entre Laurel et Annonciation, rue de l'avenue Louisiana, chaque maison ayant 4 chambres sur deux grands terrains de 60 pieds de face par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5. Un splendide terrain pour bâtir avenue Louisiana à côté du coin de la rue Annonciation, îlet Chippewa et Delachaise, mesurant 50 pieds 10 pouces de façade à l'avenue Louisiana sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers ou plus comptant la balance en paiements égaux en un et deux ans de la date de la vente, sur billets de l'acquéreur avec tout les clauses de sécurité, portant intérêt de 7 0/0 par an. Les taxes de 1911 devant être payées par les propriétaires. Les actes de vente pardevant Edward B. Ellis, notaire, aux frais des acquéreurs et 10 0/0 de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

Martin H. Marion, avocat pour la demanderesse.

Ansley, Graham & Ansley, avocats pour le défendeur.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Annie L. Claverie Holt, No 97,163—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division A. A l'Encan, JEUDI le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi. Cottage double comfortable, 724-36 rue Troisième, entre les rues Chippewa et Annonciation, îlet quatrième, faisant face à la place Clay, comprenant 5 chambres de chaque côté, ayant chambres finies dans la mansarde, retiré de la banquette, ayant galerie sur le devant, grand terrain 38 pieds 6 pouces de face sur 94 pieds 2 pouces en profondeur.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la Succession de Mme Annie La Claverie Holt, No 97 163, je procéderai de vendre à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 7 décembre 1911, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Chippewa et Annonciation, désigné par le No sept sur un plan dressé par J. F. Brown, voyer, le 16me jour de juin 1876, annexé à un acte de vente exécuté pardevant Jno Fabey, ancien notaire en cette ville, le 2me jour d'octobre 1876, et mesurant d'après ledit plan trente huit (38) pieds six (6) pouces de face à la rue Troisième, la même mesure dans le fond, quatre-vingt-quatorze (94) pieds trois (3) pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No six, et quatre-vingt-quatorze (94) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No huit.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un ou de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept (7 0/0) pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue avec toutes clauses usuelles de sécurité et stipulations. L'acquéreur devant payer ad-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1911, et l'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

MM. Titche & Rogers, avocats

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1,450, Dossier Probatif, 13me Cour Judiciaire de District, Paroisse de Rapides.

AVENUE GENTILLY

UNE OCCASION RARE

"Lund Tract"

Six (6) Arpents de Face, Sept (7) Arpents de Largeur dans le Fond, Vingt (20) Arpents de Profondeur.

120 Arpents ou à peu près 100 Acres Américains.

La Plus Haute Terre de la Ville, Entourée, et la Meilleure Etendue pour Développement, à Petite Distance de Lignes de Chars.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—Bureau No 604 Place Commerciale — En vertu d'un ordre rendu par W. F. Blackman, juge de la 13me Cour Judiciaire de la Paroisse Rapides, 21 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, sera la Land, exécutrice testamentaire par Charles Roth, procédera à vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir :

Une étendue ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé en ville, menant aux plus ou moins six (6) arpents et quatorze (14) toises de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur de vingt (20) arpents et mesurant dans le fond sept (7) arpents et quinze (15) toises, conformément à un plan de J. A. D'Hémecourt, voyer, décrit ou mentionné en un acte passé pardevant Antoine Dorocourt, ancien notaire en cette ville, le 21 octobre 1854, ensemble avec tous les droits, réclamations demandes et actions que Joe Tracy peut avoir contre la ville de la Nouvelle-Orléans pour appropriation illégale par ladite corporation on portion de terre de ladite ferme ou étendue de terre pour fouiller un canal à travers et pour dommages à la dite propriété résultant de ladite expropriation.

La propriété ci-dessus devra être vendue sujette à la dédication de la ville de la Nouvelle-Orléans d'une certaine étendue faisant face au Chemin Gentilly, laquelle étendue est conforme aux lignes posées par l'Ingénieur Civil et est tait dans le but d'élargissement du chemin de Gentilly.

Conditions—Pas moins de vingt trois mille trois cent trente-trois et 33 1/3 (23 333 33 1/3) dollars comptant, la balance à l'option de l'acquéreur, au comptant ou en montants égaux à un deux trois et quatre ans, avec intérêt payable annuellement à huit (8) pour cent. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1911. En conformement à aux termes d'après l'ordre de cour comme suit.

Pour du comptant pour pas moins de deux tiers de l'évaluation de ladite propriété étant vingt trois mille trois cent trente-trois et 33 33 1/3 (10 [illegible] 333 1/2) dollars l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1911 et pour la balance s'il y en a excès de l'enchère devant être payé comptant à l'option de l'acquéreur ou diviser en quatre paiements égaux en un deux trois et quatre ans de la date de la vente portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an, devant être représenté par quatre billets ou billets de montants égaux payables à l'ordre de l'acquéreur ou des acquéreurs et par eux endossés, ledits billets ou billets devant contenir l'honoraire usuel d'avocat de dix (10) pour cent, hypothèque spéciale et privilège de vendeur devant être retenus dans les titres de vente, renoncia par l'acquéreur ou les acquéreurs pour en plus garantir le paiement complet et final desdits billets ou billets avec intérêt et frais d'avocats, le titre issu devant rester en le pacte de non aliéna du. L'acte de vente devant être passé pardevant Alex Brian notaire, et aux dépens de 1911 (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Isabel a Lord exécutrice testamentaire.

CHARLES ROTH, Encanteur.

National Realty Company limited

H. C. et J. B. Roberts Foster, Mining Brokers, avocats

5 nov—5 12 19 26 déc 3 7

VENTES L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 539 rue Carondelet—JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911 de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession de feu Isaac Moses, ladite propriété ci-après décrite à savoir :

Magnifique Résidence simple en bois à un étage et mansarde, No 826 rue Cherokee, contenant vestibule, cinq chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 99 borné par les rues Cherokee, Henry Maple et Burthe, ladite portion de terre commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Cherokee et Burthe et mesurant 50 pieds de face à la rue Cherokee sur 62 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du fond des lots Nos 19 et 20 comme il est démontré sur un plan dudit îlet par Jacob Rothaas, voyer, le 16 décembre 1835, aussi sur un devis de L. H. Pitts, voyer, annexé à un acte de vente pardevant P. E. Théard, le 26 octobre 1835 acquis par J. C. Wickliffe, de la Crescent City Building & Homestead Association, suivant un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 17 mai 1904, enregistrée en le Bureau des Transferts en le livre 215, folio 572. Près de l'avenue St Charles dans un bon voisinage et les propriétés s'améliorent rapidement et convenable pour occupant ou placement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, et la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une jolie résidence simple en bois

A DEUX ETAGES

Avec Mansarde

No 836 RUE CHEROKEE.

Succession de John C. Wickliffe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 98,431.

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 539 rue Carondelet — JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911 de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Magnifique Résidence simple en bois à un étage et mansarde, No 826 rue Cherokee, contenant vestibule, cinq chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 99 borné par les rues Cherokee, Henry Maple et Burthe, ladite portion de terre commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Cherokee et Burthe et mesurant 50 pieds de face à la rue Cherokee sur 62 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du fond des lots Nos 19 et 20 comme il est démontré sur un plan dudit îlet par Jacob Rothaas, voyer, le 16 décembre 1835, aussi sur un devis de L. H. Pitts, voyer, annexé à un acte de vente pardevant P. E. Théard, le 26 octobre 1835 acquis par J. C. Wickliffe, de la Crescent City Building & Homestead Association, suivant un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 17 mai 1904, enregistrée en le Bureau des Transferts en le livre 215, folio 572. Près de l'avenue St Charles dans un bon voisinage et les propriétés s'améliorent rapidement et convenable pour occupant ou placement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, et la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes exigibles sur la propriété en 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CO.

Encanteurs et Agents de Propriété Foncière, 914 rue Gravier.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 13

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

2525 RUE BIENVILLE,

ENTRE ROCHEBLAVE ET DORGENOIS.

Mme Magdelina Dietrich vs Mme Margaret Gry et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A. No 98,253.

Sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 12 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 octobre 1911 et signé le 6 novembre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Deux certains terrains, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les numéros six et sept dans le carré No 329, borné par les rues Bienville, Rochelave, Dorgenois et Cour, commençant à cent cinquante deux pieds neuf pouces du coin des rues Bienville et Rochelave, et mesurant ensemble cinquante quatre pieds (54) quatre (4) pouces de façade rue Bienville sur cent cinquante (150) pieds cinq (5) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout conformément à un certificat d'arpentage fait par Hy L. Zander, ingénieur et voyer, daté du 23 décembre 1904, annexé à un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 27 mars 1905, lesdits terrains sont numérotés six et sept et sont composés de parties des premiers terrains six et sept comme il appert sur ledit plan.

Un certain morceau ou parcelle de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, tout ce qui appartient ou qui s'y trouve et fait partie de la propriété, situé dans le même district et carré comme la propriété ci-dessus décrite, étant les arrières portions des premiers terrains vingt et vingt-et-un dans ledit carré aboutissant aux terrains six et sept ici décrits et s'étendant à la ligne inférieure desdits terrains six et sept et s'étendant à la ligne de division des terrains premier, sept et huit; ladite portion de terre mesurant, à partir d'un point sur la ligne actuelle du terrain numéro six le plus proche de la rue Rochelave et s'étendant vers la rue Dorgenois, cinquante-sept (57) pieds dix (10) pouces et trois lignes (3) jusqu'à un point sur la ligne divisant les premiers terrains sept et huit par une profondeur de trente-cinq (35) pieds cinq (5) pouces entre lignes parallèles ladite portion de terre étant aussi indiquée sur ledit plan ci-dessus mentionné.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 2525 rue Bienville, à distance sous un enclos en fer contenant six chambres très bien tapissées s'ouvrant sur un vaste corridor avec gaz et installations à gaz ayant trois chambres, deux offices, chambre à bain et offices ouvrant sur le corridor et une galerie, la maison est construite de façon à donner accès à chacune des chambres du corridor sans gêner, cours de façade et de côté, aussi des allées pavées, trois citernes.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1911 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication entre les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant F. J. Drevious, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. D. Danziger avocat pour la demanderesse.

F. B. Thomas et W. H. Pascoe, avocats pour la défenderesse.

10 nov—10 12 19 26—déc 3 10 12

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'**HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE**; ~~Globe colorié; base travaillée avec goût.~~

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PIERRE A. ST-CYR, J.

No 97 443, paroisse d'Orléans. Etat de la Louisiane, Cour Civile de District, Division D.

COTTAGE SIMPLE. Mardi, le 5 Décembre 1911.

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour daté du 6 octobre 1911 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après à savoir :

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et étant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1063, borné par les rues Musique, Miro (autrefois Liberal), St-Roch (autrefois Washington) et Grant (autrefois Génie) lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan par Edgar Pilié, daté du 12 mars 1900, et mesurant trente (30) pieds de façade à la rue Miro (autrefois Liberal), sur une profondeur de cent